



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Paris, le **12 9** FEV. 2020

Nos Réf. : MEFI-D20-01955

Monsieur le Président,

La réunion que nous avons présidée le 21 février dernier nous a permis d'échanger sur les conséquences pour les entreprises de la crise du Coronavirus. A la suite de cette réunion, nous tenons à vous confirmer les mesures que nous avons prises et nous vous demandons d'en informer vos adhérents par tous les moyens appropriés :

- s'agissant de la mise en place des mesures de court terme permettant de maintenir la trésorerie disponible des entreprises (report des échéances fiscales et sociales, voire remises gracieuses, activité partielle, ouvertures dominicales supplémentaires), une adresse mail dédiée est active depuis lundi pour permettre aux entreprises de signaler leurs difficultés et d'être prises en charge immédiatement : covid.dge@finances.gouv.fr ;
- pour les entreprises pour lesquelles produire plus en France faciliterait la continuité de l'activité, des dérogations au plafond d'heures supplémentaires autorisées seront accordées sur le fondement de l'article L 3121-6 du code du travail ;
- nous vous demandons, par ailleurs, de bien vouloir relayer le message de clémence évoqué lors de notre rencontre du 21 février auprès des grandes entreprises donneuses d'ordre de la filière, afin qu'elles évitent d'appliquer des pénalités de retard trop importantes à leurs sous-traitants victimes de difficultés d'approvisionnements en provenance de la Chine, notamment les PME. En cas de besoin, le Médiateur des entreprises peut être saisi pour aider à trouver une solution acceptable (<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>) ;
- en outre, nous avons annoncé aujourd'hui que le Coronavirus serait considéré comme un cas de force majeure pour les marchés publics de l'État, ce qui permettra d'exonérer de pénalités les entreprises directement concernées en cas de retard d'exécution.

.../...

Monsieur Luc CHARMASSON
Président
CSF Bois



139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

- vous pourrez promouvoir auprès de vos membres la nécessité de mettre à jour ou de définir un plan de continuité d'activité pour permettre une reprise rapide des activités qui seraient impactées ;
- nos services sont en outre à votre disposition pour évoquer la mise en place d'un double approvisionnement dans tous ses aspects (besoin d'autorisation, recherche de sous-traitance, etc.) ainsi que toute opportunité d'activité qui serait liée à cette situation ;
- nous vous serons également obligés de bien vouloir faire remonter au fur et à mesure au service économique régional de Pékin toutes les informations relatives aux reprises d'activité sur le territoire chinois dont vous disposez, via l'adresse suivante : covid19.pekin@dgtrésor.gouv.fr. Vous pourrez désigner un correspondant PME/ETI au sein de chacune de vos filières pour s'assurer de la bonne circulation des informations, nous communiquer les noms des entreprises particulièrement touchées et récolter les informations utiles qu'elles feront remonter.

Pour toute question sur le dispositif mis en place, les entreprises de votre filière peuvent se tourner vers Monsieur Pierre LEPRINCE, référent DGE du comité stratégique de filière Bois.

Au niveau européen, une coordination étroite de nos réponses à la crise du Coronavirus est engagée par la Commission européenne, sous l'impulsion du Commissaire européen au marché intérieur Thierry Breton. Nous avons pleinement soutenu cette approche lors du Conseil de compétitivité du 27 février dernier.

Cette crise met également en évidence un problème structurel de dépendance vis-à-vis de grands pays manufacturiers. Nous devons amorcer rapidement une réflexion sur les produits indispensables à notre industrie et les conditions dans lesquelles la relocalisation de leur production pourrait être envisagée. Le directeur général des entreprises vous contactera prochainement, afin de lancer ces travaux essentiels pour l'avenir industriel de notre pays.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.



Bruno LE MAIRE



Agnès PANNIER-RUNACHER